

ACTION URGENTE

MYANMAR. IL FAUT LIBÉRER LE PRISONNIER D'OPINION NANDAR SITT AUNG

Le syndicaliste étudiant Nandar Sitt Aung est détenu en raison du rôle qu'il a joué dans l'organisation de manifestations étudiantes au Myanmar. Il encourt 15 ans et six mois d'emprisonnement. Cet homme est un prisonnier d'opinion.

Nandar Sitt Aung est un membre éminent de la Fédération des syndicats étudiants de Birmanie (ABFSU), l'un des principaux syndicats étudiants du Myanmar. Il a été arrêté le 27 mars lors d'une manifestation pacifique dont les participants réclamaient la libération des étudiants interpellés pendant une opération de répression policière, le 10 mars. Il est jugé actuellement dans le cadre de deux affaires pénales pour son rôle dans les manifestations étudiantes de février et mars 2015.

La première affaire est examinée par le tribunal du district de Tharawaddy (région de Bago), dans le centre du Myanmar. Nandar Sitt Aung a été inculpé – aux côtés de dizaines d'autres manifestants étudiants – en raison de sa participation aux manifestations contre la Loi relative à l'éducation nationale qui, selon les étudiants, limite les libertés académiques. Les manifestations ont débuté en février dans différentes parties du pays et se sont achevées le 10 mars dans la ville de Letpadan, après que la police a dispersé violemment les manifestants. Nandar Sitt Aung ne se trouvait pas à Letpadan ce jour-là. Cependant, il avait dirigé les manifestations dans les semaines précédentes et a été inculpé de participation à un rassemblement illégal (article 143 du Code pénal), de poursuite d'un rassemblement illégal en sachant qu'il a été dispersé (article 145), « émeutes » (article 147), de coups et blessures volontaires en vue de dissuader un fonctionnaire de faire son travail (article 332) et d'incitation à commettre des infractions visant l'État ou la tranquillité publique [article 505(b)].

Il doit répondre pratiquement des mêmes accusations devant le tribunal du district de Kamayut, à Yangon, pour une manifestation qu'il a organisée le 10 mars contre la dispersion violente du défilé étudiant qui a eu lieu le même jour à Letpadan. Après la manifestation, il est entré dans la clandestinité. Le 27 mars, il a participé à une autre manifestation pacifique avant d'être arrêté. Il se trouve actuellement à la prison de Tharawaddy.

Le 8 novembre, des élections législatives se tiendront au Myanmar et Amnesty International est convaincue qu'il est possible d'inciter le président de la République à gracier les détenus et à faire libérer les prisonniers d'opinion à l'approche du scrutin.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en birman ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités du Myanmar à libérer Nandar Sitt Aung immédiatement et sans condition, et à abandonner toutes les charges retenues contre lui ;
- en attendant sa libération, exhortez-les à veiller à ce qu'il ne soit pas victime de torture ni d'autres formes de mauvais traitements, qu'il ne soit pas transféré dans une prison éloignée, qu'il ait la possibilité de contacter régulièrement sa famille et l'avocat de son choix, et qu'il reçoive tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- priez-les instamment d'abolir ou de modifier toutes les lois qui restreignent illégalement l'exercice des droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique, afin de se conformer au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 NOVEMBRE 2015 À :

Président de la République

Thein Sein
President's Office
Nay Pyi Taw
République de l'Union du Myanmar
Fax : + 95 1 658 624

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Ministre de l'Intérieur

Lt. Gen. Ko Ko
Ministry of Home Affairs
Office No. 10
Nay Pyi Taw
République de l'Union du Myanmar

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre*

Copies à :

Président de la Commission nationale des droits humains

U Win Mra
27 Pyay Road, Hline Township
Yangon
République de l'Union du Myanmar
Fax : + 95 1 659 668

Courriel : winmra@mnhr.org.mm

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MYANMAR. IL FAUT LIBÉRER LE PRISONNIER D'OPINION NANDAR SITT AUNG

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Nandar Sitt Aung et d'autres membres de syndicats étudiants sont les instigateurs de manifestations étudiantes depuis la fin de 2014, la Loi relative à l'éducation nationale ayant été adoptée le 30 septembre 2014. Ils estiment que ce texte limite les libertés académiques et réclament sa modification.

En février, des mouvements étudiants ont organisé des défilés : quatre groupes répartis sur le territoire devaient se rejoindre à Yangon, la première ville du pays. Les autorités ont ordonné aux étudiants de cesser de manifester et leur ont indiqué qu'ils ne seraient pas autorisés à entrer dans Yangon. Entre-temps, des dirigeants étudiants et des représentants de l'État et du Parlement ont engagé des pourparlers sur la modification de la Loi relative à l'éducation nationale. Les étudiants ont alors suspendu les défilés. Cependant, les discussions n'ont pas abouti. Début mars, des manifestants étudiants de Letpadan ont annoncé qu'ils reprendraient les défilés vers Yangon mais la police les en a empêchés, ce qui a donné lieu à huit jours de confrontation entre les étudiants et la police.

La police y a mis un terme le 10 mars en dispersant de force les manifestants étudiants. Des témoins ont déclaré à Amnesty International que, lorsque des membres du cortège avaient essayé de démanteler un barrage routier, des policiers avaient commencé à donner des coups de matraque aux manifestants, dont certains étaient tombés à terre. Plus de 100 étudiants ont été arrêtés ce jour-là. Certains ont été libérés sous caution depuis lors mais plus de cinquante sont toujours détenus à la prison de Tharawaddy.

Nandar Sitt Aung avait déjà été arrêté en 2003 alors qu'il était secrétaire général de l'ABFSU. Il a été condamné à 20 ans de réclusion pour des déclarations dans lesquelles il critiquait l'ancienne junte militaire. Il a été libéré en 2012 à la faveur d'une grâce présidentielle.

Au Myanmar, des défenseurs des droits humains et des militants sont arrêtés et incarcérés pour le seul exercice pacifique de leurs droits aux libertés d'expression et de réunion – deux droits garantis par les articles 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Plusieurs lois sont utilisées pour incriminer les libertés d'expression et de réunion pacifique, notamment l'article 505(b) du Code pénal. Les restrictions au droit à la liberté d'expression imposées par ces deux textes sont formulées de façon extrêmement vague et imprécise, ce qui ouvre la porte à la fois à une interprétation trop large et à une application discriminatoire de la loi.

Amnesty International continue de recevoir des informations faisant état de mauvaises conditions de détention au Myanmar, qui ne sont pas conformes à celles définies dans l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus. Les détenus ne bénéficient pas toujours de soins médicaux appropriés, d'eau potable, d'une alimentation nutritive ni d'eau pour se laver, ce qui suscite des inquiétudes.

Nom : Nandar Sitt Aung
Homme